

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2383**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2011 - Approbation de conventions - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2383**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2011 - Approbation de conventions - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du Grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin a été mis en œuvre à compter de 1999 dans le cadre des conventions triennales établies entre les différents partenaires (Communauté urbaine de Lyon, ville de Vaulx en Velin, bailleurs, État, etc.).

La GSUP constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vaulx en Velin du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à deux reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion urbaine et sociale de proximité.

Les principaux objectifs définis sur le territoire du GPV de Vaulx en Velin sont les suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie des quartiers et de la qualité de service au quotidien,
- mettre en place les conditions d'une gestion pérenne en lien avec le renouvellement urbain,
- renforcer le partenariat autour de projets territoriaux,
- développer les démarches et les outils d'évaluation,
- favoriser l'implication des habitants et le lien social.

Le programme d'actions de GSUP 2011 a été établi sur la base de ces objectifs généraux, ainsi que des objectifs déclinés par quartier. Le montant du programme s'élève à 3 232 952 € TTC. Les actions portées par les différents maîtres d'ouvrage s'élèvent à 3 222 952 € TTC et font l'objet d'une subvention de la Communauté urbaine de 220 975 €. Une action est portée par la Communauté urbaine, d'un montant de 10 000 € TTC, elle fait l'objet de financements de la part de la ville de Vaulx en Velin et de l'Etat (ACSE).

Le tableau récapitulatif des actions, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité sur le périmètre du Grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 220 975 €, soit :

- 21 875 € au profit de Grand Lyon Habitat,
- 7 500 € au profit de Dynacité,
- 42 000 € au profit d'Alliade Habitat,
- 128 000 € au profit de la ville de Vaulx en Velin,
- 21 600 € au profit d'ABC HLM,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, la ville de Vaulx en Velin, Grand Lyon Habitat, Dynacité, Alliade Habitat et HBC HLM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer les conventions de participation financière avec la commune de Vaulx en Velin, Grand Lyon Habitat, Dynacité, Alliade Habitat et ABC HLM pour les opérations engageant financièrement la Communauté urbaine de Lyon,

b) - solliciter pour l'action en maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine la participation de la commune de Vaulx en Velin, la subvention de l'Etat au taux maximum et à signer tous les documents y afférents.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.